



BOURGES

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 31 mai 2018 à 18 heures
Compte rendu analytique

Le Conseil Municipal de Bourges s'est réuni, sous la présidence de M. Pascal BLANC, Maire, le Jeudi 31 mai 2018, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée à domicile le jeudi 24 mai 2018.

M. le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux absents. M. GUEGUEN et Mme MADROLLES (BEZOUI) sont désignés comme secrétaires de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à M. Daniel AUPETIT, Secrétaire Général Adjoint du parti Les Républicains, décédé récemment.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018 :

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par M. le Maire :

1. Direction des Ressources Humaines. Création d'un Comité Technique commun à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour" et 10 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'approuver les dispositions exposées dans la délibération, relatives à la création d'un Comité Technique commun à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges, arrêtées après avis favorable du Comité Technique du 22 mai 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à la délibération et à en suivre l'exécution.

2. Direction des Ressources Humaines. Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour" et 10 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'approuver les dispositions exposées dans la délibération, relatives à la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges, arrêtées après avis favorable du Comité Technique du 22 mai 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à la délibération et à en suivre l'exécution.

3. Direction des Ressources Humaines. Création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour" et 10 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'approuver les dispositions exposées dans la délibération, relatives à la création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges, arrêtées après avis favorable du Comité Technique du 22 mai 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à la délibération et à en suivre l'exécution.

4. Direction des Ressources Humaines. Création de Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour" et 10 abstentions (Groupe de l'Opposition)

1. d'approuver les dispositions exposées dans la délibération, relatives à la création de Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges, arrêtées après avis favorable du Comité Technique du 22 mai 2018 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à la délibération et à en suivre l'exécution.

5. Direction des Ressources Humaines. Tableau des Effectifs. Créations de postes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour" et 10 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver les créations de postes à la Direction Générale des Services et au Conservatoire de Musique, Danse, Théâtre, conformément au tableau joint à la délibération.

6. Direction des Ressources Humaines. Création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)
:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activité pour les Musées, le Festival " Un Eté à Bourges ", les Nuits Lumière, à l'Accueil Famille, la Propreté Urbaine, au Golf, pour les parkings et pour les activités nautiques.

7. Direction des Ressources Humaines. Création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement temporaire d'activité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la création des emplois contractuels liés à un accroissement temporaire d'activités pour la Propreté Urbaine, l'Atelier Municipal Bâtiment, le Réseau des Bibliothèques, l'Atelier Municipal, la Voirie, entretien cantonnier et le golf.

8. Direction des Ressources Humaines. Création d'un poste d'apprenti Master "Manager d'entreprise, programme direction administrative et financière : spécialisation contrôle de gestion" :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la création d'un poste d'apprenti Master "Manager d'entreprise, programme direction administrative et financière : spécialisation contrôle de gestion" ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à cette délibération, et à en suivre l'exécution.

9. Départ en mission en France et à l'étranger des agents et des élus de la Ville de Bourges. Représentations et participations aux voyages d'étude, Salons et Forums. Modalités de remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour que les agents et les élus de la Ville de Bourges puissent bénéficier des dispositions dérogatoires au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 pour le remboursement des frais lors de leurs déplacements au sein des Unités Urbaines de plus de 400 000 habitants ainsi qu'à Paris et la petite Couronne et à l'étranger dans le cadre de départ en missions en France et à l'étranger, de représentations et participations à des voyages d'étude, Salons et Forums.

10. Direction des Ressources Humaines. Comité Social et Culturel (CosC). Convention de mise à disposition d'un agent municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Bourges auprès du Comité Social et Culturel ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

11. Direction des Ressources Humaines. Convention de subventionnement avec le CoSC. Année 2018. Avenant n° 1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec le CoSC au titre de l'année 2018 accordant une subvention complémentaire de 18 000 € au CoSC et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

12. Direction des Ressources Humaines. Rapport 2018 sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap pour l'année 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner acte à M. le Maire du rapport 2018 sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap pour l'année 2017.

13. Association Centraider. Adhésion de la Ville. Désignation d'un délégué de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association CENTRAIDER pour l'année 2018 et de régler la cotisation de 500 € TTC pour 2018 ;
2. de désigner M. Eric MESEGUER, Maire-Adjoint délégué aux Jumelages et aux Relations Internationales, à l'Ecologie et au Développement Durable, à la Diversité comme représentant de la Ville au sein de cette Association ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Jumelages et aux Relations Internationales, à l'Ecologie et au Développement Durable, à la Diversité, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

étant précisé que M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD) ne prennent pas part au vote pour la désignation du délégué du Conseil Municipal au sein de l'association Centraider et que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

14. Etablissement Public Loire. Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées et de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois. Approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'adhésion à l'Etablissement Public Loire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées et de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

15. Charte des Maires et Élus de France pour la citoyenneté européenne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 42 voix "pour", 1 voix "contre" (M. BEDIN) et 4 abstentions (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD))

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Jumelages et aux Relations Internationales, à l'Ecologie et au Développement Durable, à la Diversité, à signer la Charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne.

16. Organisation du 22e Défi inter entreprises. Convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la communauté d'agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord sur la mise à disposition de moyens matériels, techniques et humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ;
2. d'approuver la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges ;
3. d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à signer la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges, et à en suivre l'exécution.

17. Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner acte au Maire du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 26 mars 2018.

18. Direction Prévention Sécurité. Stationnement payant sur voirie. Modification des tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 42 voix "pour" et 5 abstentions (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD))

d'approuver les modifications des tarifs en zone orange indiquées dans la délibération et détaillées dans le tableau annexé qui seront applicables à compter de la date à laquelle le présent acte sera rendu exécutoire.

19. Office de Commerce et de l'Artisanat de Bourges. Attribution de moyens humains, techniques et financiers pour 2018. Modification de la subvention 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'allouer une subvention complémentaire de 32 000 € au profit de l'OCAB au titre de l'année 2018, ainsi que des moyens humains et techniques ;
2. d'autoriser l'ajustement à la baisse des subventions attribuées à l'OCAB en 2018 si le résultat comptable prévisionnel, établi en fin d'exercice, fait apparaître un résultat excédentaire ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Maire-Adjoint délégué à la Sécurité, à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

étant précisé que Mme et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

20. Manifestations commerciales et diverses. Subvention 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 400 € au Comité des Foires et Salons.

étant précisé que Mme et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par Mme BONNEFOY : Sports

21. Associations sportives Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi des subventions sportives énumérées ci-dessous :

I/ Subventions annuelles de fonctionnement – solde

Associations	Solde à verser
Aquatic Club de Bourges	7 000 €
Association Sportive des Portugais de Bourges	18 360 €
Aviron Club de Bourges	4 920 €
Bourges 18	53 560 €
Bourges EscrimeS	7 190 €
Bourges Foot	25 815 €
Bourges Judo	10 450 €
Bourges XV	38 880 €

Associations	Solde à verser
Cercle Jean Macé Bourges Basket	24 020 €
Cercle Jean Macé Bourges Tennis de Table	5 965 €
Club Sportif de Bourges	5 865 €
Espérance Sportive du Moulon Football	5 950 €
Société Municipale de Bourges	35 875 €
Sous-total	243 850 €
Société Sportive Bourges Basket SA	291 700 €
TOTAL GENERAL	535 550 €

Nouvelles demandes :

Associations	Objet	A verser
Bourges Canis Agility	Régularisation subvention fonctionnement	140 €
Bourges Foot	Aide à l'équipement	5 000 €
Bourges Volley-ball	Régularisation aide au déplacement	300 €
Cercle Budo Bourges (section karaté)	Aide aux déplacements	500 €
Entente Sportive des Justices	Aide à l'équipement	1 500 €
Union Sportive du Berry Athlétisme	Aide au déplacement (marche la Nocéenne)	150 €
Lycée Marguerite de Navarre	Aide au déplacement Championnat de France de Steps	300 €
TOTAL GENERAL		7 890 €

II/ Subventions exceptionnelles aux manifestations sportives

Associations	Objet	A verser
Bourges Canis Agility	Championnat de France	500 €
Bourges Volley Ball	Tournoi sur herbe (juin 2018)	300 €
TOTAL GENERAL		800 €

étant précisé que Mme et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

22. Service des Sports. Golf de Bourges. Bail emphytéotique administratif avec la société UGOLF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour", 5 voix "contre" (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD)) et 5 abstentions (Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER (pouvoir à Mme FELIX), Mme MADROLLES (BEZOU), M. LEFELLE (pouvoir à M. FRAGNIER))

- d'autoriser la signature d'un bail emphytéotique administratif avec la société UGOLF, ou toute personne morale s'y substituant, portant sur l'amélioration des installations du golf et de l'optimisation de son exploitation sur les parcelles cadastrées section ZW 400, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 414, 415, 422 et 423 pour une surface d'environ 68 hectares ;
- de fixer la durée à 50 ans qui commencera à courir à partir du 1^{er} septembre 2018 ;
- de fixer le montant de la redevance annuelle à une part fixe de 15 000 € HT à compter de 2022 et une part variable de 10 % du chiffre d'affaires / tranche CA > 750 000 € HT et < 850 000 € HT et 15 % du chiffre d'affaires / tranche CA > 850 000 € HT ;
- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tous les accessoires nécessaires, et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par M. le Maire en l'absence de M. MOUSNY : Travaux et Accessibilité

23. Regroupement des achats de la Ville de Bourges, du CCAS de la Ville de Bourges et de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus. Avenant n°6 à la convention de groupement modificative :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer l'avenant n°6 à la convention modificative du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges, relatif à l'achat d'énergie gaz et électricité et à en suivre l'exécution.

24. Achat d'énergie Gaz et Electricité. Lancement de la consultation des marchés d'achat d'énergie. Appel d'offres ouvert :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser le lancement, par voie d'appel d'offres ouvert, des marchés d'achat d'énergie gaz et électricité pour un coût annuel de prestations estimé à 120 000 € TTC pour l'énergie gaz, dont 10 000 € pour Bourges Plus et 110 000 € pour la Ville et 1 605 529, 32 € TTC pour l'achat d'énergie électricité, dont 1 436 869 € pour la Ville et 168 660,32 € pour Bourges Plus ;
2. de prendre toute décision dans le cadre de la passation de l'appel d'offres ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer les marchés correspondants, conformément à la convention de groupement et à en suivre l'exécution

25. Projet de réaménagement de l'îlot Victor Hugo. Validation de l'avant projet. Lancement des marchés de travaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le coût de l'Avant Projet pour la réalisation des travaux du réaménagement de l'îlot Victor Hugo, estimé à 1 334 223 € HT ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à lancer la consultation pour la réalisation des travaux du réaménagement de l'îlot Victor Hugo par voie de procédure adaptée ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à prendre toutes décisions dans le cadre de cette consultation ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer les marchés correspondants à la réalisation des travaux et à en suivre l'exécution.

26. Maintenance des installations de Chauffage. Lot 1. Avenant n° 7 au marché n°12024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer l'avenant n° 7 avec la Société Dalkia pour la maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux et à en suivre l'exécution.

27. PRU - Secteur Cap Nord. Aménagement des espaces publics aux abords de l'îlot Cap Nord. Convention de réalisation et d'entretien de l'avenue du Général de Gaulle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention avec le Conseil Départemental, relative à la réalisation, au financement,

à la délégation de maîtrise d'ouvrage et à l'entretien de l'avenue du Général de Gaulle pour des travaux de requalification du tronçon compris entre la rue Jean Moulin et la rue Gustave Eiffel dans le cadre de l'aménagement des abords de l'îlot Cap Nord ;

2. d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer la convention et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par M. le Maire en l'absence de M. GUINOT : Patrimoine et Tourisme, Communication et Promotion de la Ville

28. Réseau des Musées. Musée des Arts Décoratifs - Hôtel Lallemand. Contrats de commande. Contrats de cession de droits de reproduction. Nouveaux produits boutique. Tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser l'intégration des produits boutique au stock de la régie du Musée des Arts Décoratifs - Hôtel Lallemand dans le cadre de l'exposition " Les pionniers de la céramique moderne, la Borne " ; comme indiqué dans la délibération ;
2. d'en adopter le prix de vente en boutique comme indiqué dans le rapport ;
3. de retirer de la régie, la vente du journal de l'exposition " Magiciens de terre et de Feu " ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer et à suivre l'exécution des contrats de commande et de cession de droit de reproduction.

29. Muséum d'Histoire Naturelle. Animations "Crime au Muséum". Convention avec l'Association "La Route Jacques Cœur" :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter les tarifs 2018 pour les visites nocturnes " Crime au Muséum " , comme indiqué dans la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer la convention avec l'Association " La Route Jacques Cœur " , ainsi que tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

30. Promotion de la Ville. 15ème Concours des Vins de Bourges. Subvention 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de verser une subvention de 3 000 € au Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre pour l'organisation du 15^{ème} Concours des Vins de Bourges.

31. Promotion de la Ville. Manifestation "Les Fêtes Médiévales de Bourges". Subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de verser une subvention de 15 000 € au Conseil Départemental du Cher pour l'organisation de la seconde édition de la manifestation " Les Fêtes Médiévales de Bourges " .

Délibérations présentées par M. REBEYROL : Urbanisme

32. Bien situé rue Jacques Cartier à Bourges. Parcelles CK 140 et CK 145. Déclassement et vente Ville de Bourges / Office Public de l'Habitat du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de déclasser du domaine public, les parcelles communales cadastrées CK 140 et CK 145, d'une superficie totale de 370 m², sises rue Jacques Cartier à Bourges, conformément au plan joint à la délibération ;
2. de céder, lesdites parcelles communales, au prix de 10 €/m², à l'Office Public de l'Habitat du Cher ou à toute personne physique ou morale s'y substituant conformément au plan joint ;

3. de laisser à la charge de l'acquéreur qui s'y oblige, les frais d'acte ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

33. Bien situé rue du Maréchal Franchet d'Espérey à Bourges. Emprise du domaine public. Déclassement et vente Ville de Bourges / Mme LECLERC et M. et Mme RYGIEL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de déclasser du domaine public, l'emprise d'environ 175 m² sise rue du Maréchal Franchet d'Espérey à Bourges, conformément au plan joint à la délibération ;
2. de céder lesdites emprises, au prix de 20 €/m², à Mme LECLERC pour 78 m² ou à toute personne physique ou morale s'y substituant et à M. et Mme RYGIEL pour 97 m² ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, conformément au plan joint ;
3. de laisser à la charge des acquéreurs qui s'y obligent, les frais d'acte et les frais d'arpentage ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

34. Bien sis 5 rue Samson. Parcelle HY 331. Vente Ville/Ligue de l'Enseignement du Cher - Fédération des Œuvres Laïques :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à la Fédération des Œuvres Laïques – Ligue de l'Enseignement du Cher ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, au prix de 125 000 €, la parcelle communale cadastrée HY 331, d'une superficie de 540 m² environ ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer la promesse de vente, l'acte de vente correspondant, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

35. Convention de mise à disposition de locaux communaux au CCAS. Révision de la Redevance. Avenant n° 1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser une révision annuelle de 1 % de la redevance due par le CCAS au titre de l'occupation de locaux communaux au 1^{er} janvier de chaque année, étant précisé que le montant du loyer au titre de l'année 2018 s'élève à 115 896,49 € ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition établie entre le CCAS et la Ville de Bourges, afin de modifier la disposition du contrat portant sur la révision de la redevance, et à en suivre l'exécution.

36. Travaux d'aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville pour les services du CCAS. Lancement de la consultation des marchés de travaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux de l'hôtel de Ville pour les services du CCAS ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ces marchés ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer les marchés correspondants et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par Mme SERRE : Administration Générale et Anciens Combattants

37. Vie Associative. Associations locales. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi des subventions indiquées ci-dessous à l'Office Municipal des Sports, de la Jeunesse et de la Culture et au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité :

1. Subventions exceptionnelles

Associations	Projet	Montant proposé
OMSJC	Aide à l'équipement	2 350 €
OMSJC	60 ans de l'association	1 250 €
	Total	3 600 €

2. Solde de l'exercice

Associations	Subvention globale proposée	Aide de début d'exercice déjà perçue	Solde restant à verser
OMSJC	35 000 €	23 300 €	11 700 €
Centre associatif du Hameau de la Fraternité	38 600 €	19 300 €	19 300 €
	Total		31 000 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

38. Associations de Quartier. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'attribution des subventions énumérées ci-dessous aux associations de quartier :

- Amicale des Habitants du Val d'Auron	300 €
- Amicale des Résidents du Golf	300 €
- Association Bourbonnoux.....	300 €
- Association du quartier Charlet	300 €
- Association des habitants du quartier Emile Martin / Jean Baffier.....	300 €
- Association des habitants du Hameau de Pierrelay.....	300 €
- Association du quartier Mazières et ses environs.....	300 €
- Association Justices Pijolins.....	300 €
- Vivre dans le quartier Edouard Vaillant / Marx Dormoy	300 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibérations présentées par M. CHARPAGNE : Culture

39. Théâtre Jacques Coeur, Le Hublot et Auditorium de Bourges. Tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour", 4 voix "contre" (Mme FELIX, M. FRAGNIER (pouvoir à Mme MADROLLES (BEZOU), Mme SINSOULIER (pouvoir à Mme FELIX), Mme MADROLLES (BEZOU)) et 5 abstentions (M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD))

1. d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
2. de proposer la disposition relative à la gratuité. A titre exceptionnel, la gratuité peut être accordée à l'occasion de représentations données par des associations à but humanitaire ou de solidarité ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les contrats de location correspondants.

40. Conservatoire de Bourges - Musique, Danse, Théâtre. Tarifs 2018/2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 37 voix "pour" et 9 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les activités du Conservatoire comme indiqué dans le tableau dans la délibération.

41. Exploitation de l'Auditorium. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Bourges et la Maison de la Culture - Scène Nationale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord sur le partenariat culturel entre la Ville et la Maison de la Culture pour l'exploitation de l'Auditorium soit par la Ville de Bourges, soit par un tiers ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

42. Associations Culturelles. Subvention 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi d'une subvention de 1 500 € à l'Association Le Sous Off.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

43. Association "Paris Artistes". Expositions d'art contemporain. Convention de partenariat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 8 abstentions (Mme FELIX, M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. FRAGNIER (pouvoir à Mme MADROLLES (BEZOU), Mme SINSOULIER (pouvoir à Mme FELIX), Mme MADROLLES (BEZOU), Mme BESSARD, Mme LANGER (pouvoir à Mme BESSARD))

1. de donner son accord sur le partenariat à établir entre la Ville et l'Association " PARIS ARTISTES " pour la proposition d'expositions d'art contemporain dans différents lieux de Bourges ;
2. de donner son accord pour le versement d'une somme de 9 000 € pour l'année 2018 ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

44. Réseau des Bibliothèques de Bourges. Programme des animations du 2ème semestre 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les contrats au fur et à mesure de la préparation des animations et à en suivre l'exécution ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les contrats de prêt des expositions du Réseau des Bibliothèques, au fur et à mesure, et à en suivre l'exécution.

Délibération présentée par M. GUEGUEN : Numérique, Etablissements Recevant du Public (ERP), Hygiène

45. Société Protectrice des Animaux du Cher. Société Berrichonne de Protection des Animaux. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'attribuer les subventions énoncées ci-dessous à la Société Protectrice des Animaux du Cher et à la Société Berrichonne de Protection des Animaux :

- **Société Protectrice des Animaux du Cher (SPAC) 17 200 €**
 - 5 000 € au titre de la stérilisation, castration et du suivi sanitaire des chats errants ;
 - 1 000 € pour l'activité de refuge ;
 - 11 200 € pour la gestion de la fourrière.
- **Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA).....1 000 €**

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibération présentée par M. MESEGUER : Jumelages, Relations Internationales, Ecologie et Développement Durable, Diversité

46. Associations environnementales. Subventions 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'attribuer les subventions énoncées ci-dessous aux associations concernées :

1 - Subventions ordinaires :

Association	Montant
Association Géologique du Cher	250 €
Association des Maraîchers de Bourges	650 €
Groupe Minéralogique et Paléontologique du Centre	150 €
Nature 18	400 €
Patrimoine Marais	650 €
Société Astronomique Populaire du Centre	250 €
Les Jardiniers Solidaires	350 €

2 - Subvention exceptionnelle :

Association	Montant	Motif
Patrimoine Marais	300 €	Soutien à l'organisation de la 35 ^{ème} Fête des Marais

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

Délibération présentée par Mme SVABEK : Adjoint Spécial d'Asnières, Conseillère Municipale déléguée aux Relations avec les Associations de Personnes en situation de handicap

47. Aides aux personnes en situation de handicap. Subventions exceptionnelles 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions exceptionnelles indiquées ci-dessous pour des projets en matière d'intégration des personnes en situation de handicap :

ADAPT du Cher..... 2 500 €

- Aide au transport des travailleurs handicapés de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) et du Foyer d'hébergement..... 1 200 €
- Participation au Championnat de France Handidanse-avio les 31 mai, 1er et 2 juin 2018 à Bourges 900 €
- Achat de matériel d'animation pour la création d'activités multiples (jeux, supports ludiques...) 400 €

Collège Victor Hugo 400 €

Aide au financement d'une sortie à Paris le 22 mai 2018 pour les élèves de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Ecole de Langue Française des Signes 500 €

Achat de matériel. Aménagement de la salle pour les ateliers de langue des signes bébé

CJMB Tennis de Table..... 255 €

Achat de matériel pour l'animation de créneaux pour des personnes en situation de handicap

Association Valentin HAUY 500 €

- Traduction des Nouvelles de Bourges sur CD pour les personnes malvoyantes..... 300 €
- Acquisition de matériels tactiles pour faire des présentations aux personnes malvoyantes..... 200 €

Espoir 18..... 250 €

Achat de matériel de sono pour l'animation de leurs animations, dont les festivités de fin d'année

Association des Sourds du Cher 500 €

- Organisation de sorties culturelles et récréatives 250 €
- Hommage au bienfaiteur Abbé de l'épée et arbre de Noël 250 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote

QUESTIONS DIVERSE :

Délibération présentée par M. le Maire :

48. Plan d'actions sur les problématiques de démographie médicale. Garantie du droit au soin. Soutien au personnel de l'hôpital de Bourges. Vœu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver le vœu relatif aux problématiques de démographie médicale, à la garantie du droit au soin, et au soutien du personnel de l'Hôpital de Bourges.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20 h 05 .

BOURGES, le 7 juin 2018

Pascal Blanc
Maire de Bourges
Président de Bourges Plus

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée au Secrétariat Général (porte 204) à compter de ce jour, aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.